



Avantage « Bon d'achat FIDELITE » IKEA Family Belgique

Préambule

Le programme de fidélité IKEA Family (ci-après le « Programme ») est développé par la société IKEA Belgium SA, ayant son siège social à 1930 Zaventem, Weiveldlaan 19, et inscrite à la BCE sous le numéro 0425.258.688.

Ce programme est ouvert à toute personne physique disposant d'un compte IKEA Family ouvert via ikea.be (ci-après le « Membre IKEA Family » ou « Membre »). Il est valable pour tout achat réalisé dans l'ensemble des magasins IKEA situés en Belgique.

Le Programme correspond à une carte de fidélité gratuite personnelle (numérique) qui donne droit au Membre différents avantages, dont celui « Bon d'achat FIDELITE ».

1. Acceptation des conditions générales du Programme

Le Membre reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions d'adhésion au Programme. Ces conditions sont disponibles gratuitement sur demande à l'accueil de votre magasin IKEA ou sur le site www.IKEA.be.

2. Objet de l'avantage « Bon d'achat FIDELITE »

Le présent avantage de fidélité a pour objet de récompenser les Membres IKEA Family éligibles par l'envoi de bons d'achat numériques dans les conditions précisées aux articles 3 et 4 ci-après.

3. Adhésion et éligibilité au Programme

Pour être éligible au programme de fidélité IKEA Family, le client doit devenir Membre en :

- Ouvrant gratuitement un compte IKEA Family sur le site www.IKEA.be ;
- Renseignant, lors de sa souscription, son adresse de courrier électronique personnelle ;

4. Modalité d'exécution de l'avantage « Bon d'achat FIDELITE »

Pour les achats effectués jusqu'au 14 mars 2025 (inclus) :

Le Programme de fidélité permet de bénéficier d'un bon d'achat de dix euros (10 €) lorsque vous cumulez – sur une période de douze (12) mois – un total d'achat minimum de cent euros (100 €) après trois (3) achats successifs en magasin avec votre carte IKEA Family.

Seuls les achats de produits sont comptabilisés dans le cadre du Programme de fidélité. Sont donc exclus les achats de services associés aux produits (tels que la livraison) ainsi que les achats dans le Restaurant, la Boutique et le Bistro suédois. Un seul passage en caisse sera comptabilisé par jour et par magasin, et ce même si le Membre IKEA Family a effectué des achats plusieurs fois dans la journée. Dans le cas où plusieurs achats dans le même magasin sont effectués le même jour, le montant total des achats de ce jour sera pris en compte. Ne sont pas comptabilisés les achats réalisés en ligne, ni les achats de cartes-cadeaux et de services. Le montant des achats réglés intégralement via carte-cadeau n'est pas comptabilisé dans le cadre de ce Programme de fidélité.

Pour vos achats en magasin, en cas d'oubli de la carte IKEA Family lors de votre passage en caisse, vous pouvez récupérer votre carte digitale (ou votre numéro de carte IKEA Family) depuis les kiosques IKEA Family ou sur l'appli IKEA, vous avez également la possibilité de vous identifier en caisse avec votre numéro de téléphone lorsque vous l'avez renseigné sur votre compte IKEA Family.

Une fois le bon d'achat remis au client, le Programme de fidélité redémarre à zéro après le 3ème passage en caisse, permettant ainsi, si le Membre IKEA Family cumule de nouveau un total d'achat d'au moins 100 € sur au moins trois autres passages en caisse sur trois jours différents sur une période de douze mois maximum, de bénéficier d'un nouveau bon d'achat de 10 €.

En cas d'oubli de la carte IKEA Family lors de son passage en caisse, le Membre ne dispose pas de la possibilité d'affecter a posteriori son achat à sa carte IKEA Family.

Il est entendu qu'en cas de retour d'article et de remboursement effectué en magasin avant la validation de la totalité des conditions d'acquisition du bon d'achat, le ou les montants remboursés seront déduits du total cumulé des achats effectués par le Membre IKEA Family.

En cas de retour d'un achat réglé avec le bon d'achat FIDELITE, les conditions générales de retour et d'échange s'appliquent (voir en magasin)

Pour les achats effectués à compter du 14 mars 2025 : La récompense précitée étant supprimée du Programme de fidélité IKEA Family au 14 mars 2025, les achats effectués à compter de cette date n'ouvriront plus droit à l'envoi d'un bon d'achat. Cette modification n'impactera pas les bons d'achat d'ores et déjà émis à ce titre.

5. Remise du bon d'achat

À compter du 14 mars 2025, le bon est envoyé dans les 7 jours qui suivent la qualification du Membre IKEA Family.

Le courrier électronique contiendra le numéro de la carte IKEA Family du Membre ainsi qu'un QR code, un numéro unique et la date de validité du bon d'achat.

Pour profiter du bon d'achat, le Membre IKEA Family devra présenter sa carte IKEA Family (physique ou digitale) ainsi que le QR code de l'e-mail (imprimé ou digital).

Les bons d'achat partiellement imprimés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés.

Le bon d'achat de 10 € est valable 2 mois à partir de la date d'envoi du courrier électronique. Ce bon d'achat ne peut en aucun cas être vendu, cédé, remboursé ou échangé contre sa valeur en argent et ce même en cas de vol ou perte. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué en magasin dans le cas où le bon d'achat ne serait pas utilisé dans sa globalité. Le bon d'achat est utilisable dans tous les magasins IKEA de Belgique, sur l'ensemble des produits, au Restaurant, à la Boutique, au Bistro suédois et hors achat en ligne. Le bon d'achat n'est pas utilisable pour le paiement de services ou de cartes-cadeaux

Pour les achats effectués à compter du 14 mars 2025 : La récompense précitée étant supprimée du Programme de fidélité IKEA Family au 14 mars 2025, les achats effectués à compter de cette date n'ouvriront plus droit à l'envoi d'un bon d'achat. Cette modification n'impactera pas les bons d'achat d'ores et déjà émis à ce titre.

6. Modification ou arrêt de l'Avantage

IKEA Belgium SA se réserve le droit de modifier les conditions d'éligibilité ou d'obtention des bons d'achat, de changer le bon d'achat de 10€ contre tout autre avantage, ou d'arrêter le présent avantage à tout moment et sans communication préalable auprès des Membres IKEA Family. Aucune compensation ne pourra être demandée à ce titre.

7. Utilisation frauduleuse du Programme

Tout manquement aux présentes conditions d'utilisation du Programme par un Membre IKEA Family, toute utilisation abusive ou frauduleuse de la carte, des bons d'achat (notamment de prêt de la carte à une tierce personne, usage frauduleux du Programme, commerce des produits achetés à l'aide du Programme, revente de bons d'achat etc..) toute falsification des informations communiquées pourra entraîner, à la seule convenance du gestionnaire du Programme, la suspension temporaire de l'adhésion du Membre IKEA Family au Programme ou la résiliation sans préavis ni indemnité de son adhésion et la suppression consécutive des bons d'achat obtenus avec sa carte. Cette suspension ou cette résiliation s'opéreront sans préjudice de toute possibilité d'action de IKEA.

IKEA se réserve également le droit de refuser la souscription de la carte IKEA Family par un demandeur ayant déjà fait l'objet d'un comportement frauduleux dans l'utilisation du Programme.

8. Données à caractère personnel

IKEA informe le Membre IKEA Family que les données à caractère personnel le concernant sont collectées à des fins d'organisation, de traitement et d'organisation de l'avantage « Bon d'achat FIDELITE » (et donc le Programme IKEA Family), objet des présentes conditions.

Conformément aux dispositions de la loi du règlement générale sur la protection de la vie privée et le traitement des données personnelles, toute personne utilisant le présent avantage (et donc le Programme IKEA Family) bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de radiation des données la concernant. Pour exercer ce droit, il vous suffit d'écrire à l'adresse suivante accompagné d'une copie de votre pièce d'identité :

- par courriel : IKEA Belgium NV/SA, marketing team IKEA, Weiveldlaan 19, 1930 Zaventem ; ou
- par e-mail à l'adresse suivante : privacy.belgium@ikea.com.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Programme seront réputées renoncer à leur participation.

Les informations communiquées par le Membre sont destinées au INGKA Groupe, qui pourra les communiquer, sous obligation de confidentialité, à ses sous-traitants, en tant que de besoin, et notamment à ses prestataires techniques. Elles ne seront en aucun cas cédées à une entreprise tierce.

9. Intégralité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de l'avantage « Bon d'achat FIDELITE » (et donc le Programme IKEA Family) sont déclarées nulles ou caduques par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur force et leur portée. IKEA fera ses meilleurs efforts pour procéder dès que possible à son remplacement par une stipulation valide et d'une portée la plus proche à l'esprit des présentes.

Le fait que l'une des Parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes conditions, d'une façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

10. Droit applicable / Litiges

Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Sous réserve des dispositions d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle (et notamment pour les clients particuliers agissant en qualité de consommateur), les juridictions du ressort du siège de IKEA seront seules compétentes pour connaître de tout litige relatif aux présentes conditions, notamment tout litige relatif à sa validité, son interprétation, son exécution et/ou sa résiliation et ses conséquences.